

Stage de judo au Japon

du 23 avril au 3 mai 2018

Contrat d'engagement

Commission Sportive

Dojo Régional d'Amiens
2 rue Lescouvé 80000 AMIENS
Tél. : 03 22 80 17 32
Email : ligue@hautsdefrancejudo.com
Site : <http://hautsdefrancejudo.com>

La ligue des Hauts de France judo organise son deuxième stage au Japon à destination des compétiteurs majeurs de bon niveau.

Judokas concernés :

- Les Judoka, garçons ou filles, à partir de 18 ans (minimum le jour du départ de la ligue des hauts de France).
- Nombre de stagiaires : 15 maxi, hors encadrement.

Détails du départ :

- Ce stage se déroulera du 23 avril 2018 (départ à 23h25 de Roissy) au 3 mai 2018 (retour à 4h30), vol direct de Paris à Tokyo.

Coût du stage et organisation :

- Coût global par stagiaire : 1600 €uros
Ce tarif comprend :
 - les transports : billets avion AR (compagnie « Air France ») ; les navettes sur place dès l'arrivée à l'aéroport de Tokyo,
 - L'hébergement du 23 avril au 3 mai, soit 10 nuits
 - La restauration (pension complète)
 - Les entraînements :
 - Accès aux entraînements intensifs dans plusieurs universités et lycées ;
 - Accès à des entraînements traditionnels avec des enfants ;
 - Possibilité de disponibilité du Dojo pour entraînements spécifiques ;
 - Entraînements au Kodokan
 - Médical (Présence quotidienne d'un kinésithérapeute sur le lieu d'hébergement)
 - Visites
 - Visite du kodokan et de son musée
 - Visite touristique dans Tokyo et sa région (Yokohama, Kamakura, etc...)

Encadrement et logistique

- Gestion et organisation par Lilian BARREYRE (CTSR) et un élu de la ligue ;
- Assurance licence fédérale

Ce tarif ne comprend pas :

- Les trajets jusqu'à l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle ;
- Le matériel médical du stagiaire.

Par ailleurs, afin de rendre ce stage inoubliable, nous vous réservons sur place de nombreuses surprises comme des repas typiques avec ambiance locale, des sorties festives/culturelles et pleins d'autres choses.

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

oOoOoOoOoOoOo

Mlle / Mr (nom prénom).....Date de naissance :
Club : Grade :
Adresse :
.....
N° de passeport : Valable jusqu'au :
Rappel : La validité de votre passeport (non biométrique accepté)=en cours de validité (supérieure à la date prévue de votre retour)
Personne à joindre en cas d'urgence : n° de téléphone :
Sécurité Sociale : (se référer sur internet : <http://www.cleiss.fr/particuliers/partir/vacances/index.html>)
Précisez : Taille :..... Poids :
Joindre une photo d'identité (à nous scanner par mail sur : ligue@hautsdefrancejudo.com)

Important :

Le Président de la Ligue des hauts de France de judo informe le judoka que sa candidature l'oblige à respecter scrupuleusement le programme du séjour, les transports, les locaux, l'environnement mis à sa disposition durant le séjour, ainsi que les directives émanant de l'Encadrement et les horaires qui lui seront imposés. Tout manquement à ces règles fera l'objet d'un rapport, voire d'une demande de sanction.

En cas de détérioration des locaux et/ou chambres d'hébergements, les frais de réparation seront facturés aux stagiaires concernés.

L'athlète soussigné(e) déclare autoriser le responsable du séjour à prendre toutes les mesures qui s'imposent dans le cas d'accident ou d'événement grave.

La Ligue des hauts de France de judo engage des frais concernant votre séjour sportif, En cas de non participation justifiée du participant (maladie, blessures, cas graves) le remboursement des frais de séjour ne pourra être effectué que sur décision du comité directeur de la ligue.

Il certifie que les renseignements ci-dessus sont exacts et que son certificat médical ne comporte aucune restriction ou interdiction à la pratique du Judo.

Date :

Signature

Règlement de 1600,00€ à joindre ; à l'ordre de ligue des Hauts de France de Judo

Délai d'inscription : 15 Janvier 2018

(La réservation ne sera effective qu'à réception du contrat signé et du paiement du stage avec possibilité de paiement en plusieurs fois sur les mois de janvier, février, mars et avril)

Banque : N° de chèque :

(Merci d'indiquer vos nom et prénom au dos du chèque si celui-ci n'est pas votre nom)

Pour les stagiaires enseignants nous vous informons que la ligue étant déclarée en tant qu'organisme de formation, vous pouvez solliciter une aide auprès de votre OPCA pour la prise en charge des frais de stage liés à cette formation.